

Déposez votre demande de permis de construire en ligne!



Ravalement, construction, extension, abris de jardin, clôture, panneau solaire, changement de fenêtre... de nombreux travaux doivent être autorisés ou faire l'objet d'une déclaration préalable avant d'être réalisés.

Sur service-public.fr, déposez votre demande d'autorisation d'urbanisme, directement en ligne, dans une démarche simplifiée et sans frais!



Sur service-public.fr, à la rubrique logement, vous pouvez désormais déposer votre demande de permis de construire en ligne, directement auprès des services de notre commune. Nous avons fait le choix de nous raccorder à cette plateforme, mise à disposition par l'Etat, pour faciliter le dépôt de vos demandes, et vous apporter une meilleure qualité de service public.

Le permis de construire en ligne, c'est la possibilité de...

Faire votre demande à tout moment, où que vous soyez, dans une démarche simplifiée et sans frais. Faciliter le travail de l'administration et de tous les services qui contribuent à l'instruction









Suivre et compléter votre dossier en ligne, et être alerté par courriel à chaque étape Recevoir la décision au format électronique, une fois votre dossier instruit par nos services





